

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019
L'Officiel n° 03
Du 05 septembre 2019

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football
BP 1037 - 7 Rue Haute
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMITE DE DIRECTION

BO N° 03 du 05 septembre 2019

Président: M LACOUR

Présents Mme ROYER – Mrs AKLI - BERTI – BONNET –BOUDET– DRIF - GIBERT - GRILLE-
PETROSINO - PITIE - RONTES – VALET ZAMO

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs BONHOMME- BOUSQUET – GERARD - JORGE - MANI- ROGER–
BEAUBOIS– DURANTE MALVY Fabien- TRASTET- ROQUE -DAYDE Dominique

Le comité de direction approuve les BO N° 02 du 29 Aout 2019 ainsi que le PV de
l'assemblée générale d'été qui s'est déroulée à MALVES

TIRAGES DES COUPE OCCITANIE ET LOPEZ

Les tirages des coupes Occitanie et Lopez ont eu lieu le 5 septembre 2019 au district de
l'Aude de football.

Prendre connaissance des rencontres en rubrique concernée « séniors »

Pour le tirage de la coupe de France « poule H » lire les rencontres sur le site de la Ligue
Occitanie.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Suite à la validation du règlement des compétitions jeunes interdistrict par le comité de
direction, le dossier a été adressé à tous les clubs pour qu'ils en prennent connaissance.

L'envoi a comporté également la convocation l'ordre du jour et un pouvoir si le représentant
du club ne pouvait se déplacer -

**Cette assemblée générale extraordinaire se déroulera le jeudi 12 septembre 2019 à 19
heures à la maison des sports de Carcassonne.**

REPORT DU COMITE DE DIRECTION

En raison de l'assemblée générale extraordinaire programmée le jeudi 12 septembre 2019
le comité de direction du même jour est annulé.

Par contre une réunion de bureau aura lieu le mardi 10 septembre 2019 à 17 heures 30.

ASSEMBLEES GENERALES 2019/2020 (Rappel)

L'Assemblée Générale d'hiver du district se déroulera le 23 Novembre 2019, le lieu sera confirmé ultérieurement.

L'assemblée générale électorale d'été se déroulera le samedi 20 juin 2020, le lieu reste à déterminer.

PROGRAMMATION DES CHAMPIONNATS

- Les calendriers des compétitions sont programmés :
- Championnat féminines séniors approuvé par le comité de direction. Début de championnat le 22 septembre 2019
- Le championnat séniors approuvé au BO n° 01 début championnat le 8 Septembre 2019.
- Le championnat catégorie jeunes à l'issue de l'approbation du règlement interdistrict par les clubs lors de l'AG du 12/9/2019, la première phase sera publiée par commission des jeunes. Début de première phase le 28 septembre 2019.

Pour le championnat U19, le comité de direction autorise la participation de cinq U20 (voir en rubrique concernée)

COURRIERS RECUS

-Réunion des Présidents de districts (ordre du jour ETR) aura lieu le vendredi 6 septembre 2019 à 18 heures 30 à Carcassonne

-Réunions de bureau de la Ligue Occitanie de Football le samedi 7 septembre à 10 heures à Montpellier.

Mutuelle du Sportif : Groupe MDS -- MAIF

Attestation d'assurance des districts, clubs et associations affiliées à la Ligue de Football d'Occitanie sont assurés du 1^{er} juillet 2019 au 30 Juin 2020.

LUC Aude

Problème de local de stockage de matériel

AS VILLALIER

Le Président nous informe qu'au regard des nombreux arrêtés préfectoraux rendant le stade inutilisable en raison des inondations (Octobre 2018) et de la pollution de la vallée de l'Orbiel (Juillet 2019) interdisant l'utilisation des installations et des équipements sportifs,

il stoppe l'activité du club de VILLALIER.

Le Président a eu un contact avec M. Robin et souhaite que le club revienne au sein du district de l'Aude de football

Terrains Occitanie

Courrier de la commission des terrains de la LOF suite à un rapport d'arbitre sur l'état d'un vestiaire - Transmis à la CDIS

- Réunion de travail de la CRTIS le 9/9/2019 à 14 h 30 à Montpellier . Transmis CDIS

Réponse à la demande de candidature, en remplacement de messieurs Boutié et Lopez, décédés

Trois candidatures ont été adressées au district

Il s'agit de Mme Laborde, Mrs Coste et Le Moal , le Président les remercie.

Le comité de direction, validera ces trois personnes qui seraient cooptées jusqu'à l'assemblée générale d'hiver.

MINUTE DE SILENCE

A l'occasion de la première journée de championnat 2019-2020, une minute de silence sera observée à la mémoire de Ms Yves BOUTIE, Maxime NIEWIEDZIALA et Gilbert LOPEZ.

Le Secrétaire général

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 03 DU 05/09/2019

Présents : Mrs VALET - RONTES – GRILLE- DRIF

Paragraphe 2 - Exemptions Article - 117

Est dispensée de l'apposition du cachet "Mutation" la licence :

- a) Du joueur licencié U6 à U11 ou de la joueuse licenciée U6 F à U11 F.
- b) du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité) de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge, à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité (date de dissolution ou de mise en non-activité du club quitté notamment).

Cette disposition ne s'applique pas si la licence du joueur ou de la joueuse était déjà frappée du cachet "Mutation" dont la durée annuelle de validité n'est pas expirée.

De plus, le joueur U12 à U19, ainsi que la joueuse U12F à U19F, quittant son club du fait d'une inactivité partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge et bénéficiant de ce fait des dispositions du présent paragraphe, peut évoluer avec son nouveau club uniquement dans les compétitions de sa catégorie d'âge, cette mention devant figurer sur sa licence. c) Réserve.

d) avec l'accord du club quitté, du joueur ou de la joueuse adhérant à un club nouvellement affilié, à l'exception de celui issu d'une fusion, ou à un club reprenant son activité à la suite d'une inactivité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge, ou du joueur ou de la joueuse adhérant à un club créant une section féminine ou masculine ou une section d'une nouvelle pratique (Futsal notamment) à condition dans ce dernier cas que la licence sollicitée soit une licence spécifique à cette pratique.

e) Du joueur ou de la joueuse issue d'un club ayant fusionné, à condition qu'il ait introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, pour un autre club au plus tard le vingt et unième jour qui suit la date de l'Assemblée Générale constitutive du club nouveau ou du club absorbant, ou au plus tard le 15 juin si cette Assemblée Générale constitutive est antérieure au 25 mai.

f) Du joueur professionnel, élite, stagiaire, aspirant ou apprenti, et du joueur ou de la joueuse fédéral(e).

g) Du joueur professionnel, élite, stagiaire, aspirant, apprenti ou fédéral, requalifié amateur pour la première fois en faveur du club amateur ou indépendant quitté lors de la signature de son premier contrat ou du joueur qui revient au dernier club amateur quitté après avoir été licencié "Amateur" au sein d'un club à statut professionnel. Cette disposition n'est applicable qu'une seule fois pour un même joueur.

SAISON 2019-2020

Article - 142 Réserves d'avant-match

1. En cas de contestation, avant la rencontre, de la qualification et/ou de la participation des joueurs, des réserves nominales doivent être formulées par écrit, sur la feuille de match, avant la rencontre.

Il en est de même pour les licenciés contrevenant aux dispositions de l'article 150 des Règlements Généraux.

2. Les réserves sont formulées par le capitaine, ou un représentant du club, mais signées obligatoirement pour les rencontres "Senior" par le capitaine réclamant et pour les rencontres des catégories de jeunes par le capitaine réclamant s'il est majeur au jour du match ou à défaut par le dirigeant licencié responsable.

3. Ces réserves sont communiquées au capitaine adverse, par l'arbitre, qui les contresignera avec lui.

Pour les rencontres des catégories de jeunes, c'est le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié responsable qui contresigne les réserves.

4. Lorsque les réserves visant la participation des joueurs sont portées sur la totalité des joueurs constituant l'équipe, inscrits sur la feuille de match, celles-ci peuvent être posées sur "l'ensemble de l'équipe" sans mentionner la totalité des noms.

5. Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante.

6. Si un ou plusieurs joueurs ne présentent pas de licence, les réserves sur leur qualification ou leur participation pourront être simplement nominales sauf si elles visent une infraction à l'article 151. Lorsque tous les joueurs d'une équipe participant au match ne présentent pas de licence, les réserves peuvent ne pas être nominales, ni motivées.

7. En cas de réserves concernant un soupçon de fraude, l'arbitre recueille tous les éléments à sa disposition et les transmet immédiatement à l'organisme gérant la compétition.

SAISON 2019-2020

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

COMMISSION SENIORS

PV N°03 du 05 septembre 2019

Présent : M RONTES
Excusé : M. BOUSQUET

COMPOSITION DE LA POULE B DEPARTEMENTAL 3 SAISON 2019-2020

Suite à un courriel du club du FC ALARIC, les clubs de la poule sont priés de prendre en note le réengagement de FC ALARIC 2 à compter du mardi 10 septembre.

TIRAGE DES COUPES OCCITANIE ET LOPEZ

Présents : Mme ROYER

Ms LACOUR - RONTES- PETROSINO-DRIF-VALET-GRILLE-GIBERT-PITIE- MANI
- ZAMO - TEYSSEIRE - BERTI - BONNET

Clubs présents : BRAM - BRIOLET - VILLEGLY - CONQUES

Matches le 15/09/2018 à 15h

COUPE LOPEZ 1^E TOUR

FC QUILLAN – CUXAC D AUDE

ATLAS LEZIGNAN – VILLEDUBERT

LE COUGAING – CHALABRE

ESPERAZA – VILLEGLY

SOUILHE – VILLASAVARY

BELPECH - TRAPEL P

VILLEPINTE – ALZONNE

MALVES - MONTAGNE NOIRE

MAS STES PUELLES – CAUX SAUZENS

ASC DES ILES – ST MARTIN LALANDE

PIEUSSE – SALLES SUR L HERS

COURSAN – BAGES (inversé à COURSAN pour cause d'indisponibilité du terrain de BAGES)

COUPE OCCITANIE 1^E TOUR

FC CHAURIEN – OL ST ANDREEN

FANJEUX – RAZES OL

VENTENAC – TREBES

SPARTAK DU LAUQUET – FC BRIOLET

FC ALARIC – CORBIERES

ST PAPOUL – LIMOUX

U F C NARBONNE – STE EULALIE

NAUROUZE LABASTIDE – MOUSSAN

BRAM – MALEPERE

EXEMPT PEXIORA

La Commission

COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 05 septembre 2019

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Présents : M MANI, BONNET, AKLI

➤ **Courriers**

ENGAGEMENT CHAMPIONNAT U19

La commission informe les clubs qu'un championnat U19 sera organisé par le District de l'Aude.

A ce jour 7 équipes sont engagées :

GCSM (Groupement Corbières Sud Minervois)

UF LEZIGNAN

GFC (Groupement Fresquel Cabardes)

Entente GRAND MALEPERE

FC COUGAING

O CUXAC D'AUDE

FC MASSOGIEN

Au vu du nombre d'équipes engagées le début de la compétition est prévu pour le début Octobre.

Les clubs retardataires sont priés de s'inscrire avant le 6 septembre 2019 dernier délais.

Le comité Directeur autorise l'utilisation de 5 U20

ENGAGEMENT CHAMPIONNAT U17 1^{ère} Phase

Les clubs sont informés que la clôture des inscriptions est fixée au 6 septembre 2019 passé ce délai aucune inscription ne sera acceptée.

A ce jour 11 équipes sont engagées :

TRAPEL FC

FC BRIOLET

CARCASSONNE FAC 2

HAUT MINERVOIS OL

SC NARBONNE MONTPLAISIR 2

GCSM (Groupement Corbières Sud Minervois)

F C CORBIERES MEDIT

O CUXAC D'AUDE

MJC GRUISSAN

GFPLM

ENT ST PAPOUL ST MART SOUILHE

ENGAGEMENT CHAMPIONNAT U15 1^{ère} Phase

Les clubs sont informés que la clôture des inscriptions est fixée au 6 septembre 2019 passé ce délai aucune inscription ne sera acceptée.

A ce jour 18 équipes sont engagées :

TRAPEL FC 1

TRAPEL FC 2 3

FC BRIOLET

GFC (Groupement Fresquel Cabardes)

FC MALEPERE

HAUT MINERVOIS O

SC NARBONNE MONTPLAISIR

GCSM (Groupement Corbières Sud Minervois)

O CUXAC D'AUDE

MJC GRUISSAN

F C CORBIERES MEDIT

GFPLM

FC MASSOGIEN

LE COUGAING

ENT ST PAPOUL ST MART SOUILHE

FC TREBES 1

FC TREBES 2

US MINERVOIS

TIRAGE AU SORT COUPE D'OCCITANIE U19 – U17 – U15

Le tirage au sort du premier tour de la Coupe d'Occitanie aura lieu le jeudi 12 septembre 2019 à 18 heures au district de l'Aude.

Equipes engagées :

Catégorie U19

CONQUES US 1
ST NAZAIROIS FC 1
MAS STES PUELLES
CASTELNAUDARY 1 (U18 R1)
FU NARBONNE 1 (U18 R2)
CARCASSONNE FAC 1 (U18 R1)

Catégorie U17

LIMOUX PIEUSSE
CASTELNAUDARY 1 (U16 R1)
FU NARBONNE 1 (U16 R1)
FRESQUEL CABARDES
CARCASSONNE FAC 1 (U16 R2)
TRAPEL PENNAUTIER
HAUT MINERVOIS
GCSM (Groupement Corbières Sud Minervois)
FC CORBIERES MEDIT
GFPLM
SC NARBONNE MONTLAISIR (U16 R2)

Catégorie U15

LIMOUX PIEUSSE

CASTELNAUDARY 1

FU NARBONNE

CARCASSONNE FAC 1 (U14 R2)

FC TRAPEL

MINERVOIS US

GCSM (U14 R1 Groupement Corbières Sud Minervois)

F C S A

FC CORBIERES MEDIT

SC NARBONNE MONTLAISIR (U14 R2)

Le président de la Commission

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°3 du 5 Septembre 2019

Présents : M. Gérard PITIE – M. Dominique DAYDÉ- M. TISSEYRE – M. BOUDET**Excusé** : M. Cédric ROQUE

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

Les réunions de secteurs ont été programmées suivant les modalités suivantes :

Catégorie U11**De 18h30 à 19h30****Secteur Lauragais**

Mardi 10 Septembre 2019 : Club-house du Stade Coubertin (Castelnaudary)

Secteur Carcassonnais

Mercredi 11 Septembre 2019 : Club-house du Stade Mazet (Carcassonne)

Secteur Narbonnais

Vendredi 13 Septembre 2019 : Club-house de Montplaisir (Narbonne)

Catégorie U7, U9 et U13**Secteur Lauragais**

Mardi 17 Septembre 2019 : Club-house du Stade Coubertin (Castelnaudary)

De 18h30 à 19h15 : Catégorie U7

De 19h30 à 20h15 : Catégorie U9

De 20h30 à 21h15 : Catégorie U13

Secteur Carcassonnais

Mercredi 18 Septembre 2019 : Maison Départementale des Sports (Rue Camille Saint-Saëns, Carcassonne)

De 18h30 à 19h15 : Catégorie U7

De 19h30 à 20h15 : Catégorie U9

De 20h30 à 21h15 : Catégorie U13

Secteur Narbonnais

Jeudi 19 Septembre 2019 : Club-house du F.U.N (Narbonne)

De 18h30 à 19h15 : Catégorie U7

De 19h30 à 20h15 : Catégorie U9

De 20h30 à 21h15 : Catégorie U13

Les clubs sont invités à participer selon le planning suivant même s'il est tout à fait possible de participer dans un autre secteur.

CATEGORIE U11

La Rentrée du foot U11 se déroulera le Samedi 14 Septembre 2019, de 9h à 12h30.

Des goûters seront fournis à chaque équipe participante. Les membres de la commission technique du District vont être mobilisés afin d'accompagner le déroulement des diverses manifestations incluses dans cette Rentrée du Foot U11.

Chaque équipe devra fournir la feuille d'engagement aux organisateurs des plateaux. Les joueurs non-licenciés ou en cours de licence peuvent participer.

Voici la proposition de répartition des clubs selon les sites réservés.

CASTELNAUDARY Stade de Giraille	
Poule A	Poule B
C.O. Castelnaudary 1	Entente Labastide - Salles/Hers 2
Entente Labastide - Salles/Hers 1	G.F. Piège Lauragais Malepère 2
F.C. Mas Saintes-Puelles 1	Groupement Fresquel Cabardès 1
G.F. Piège Lauragais Malepère 1	Olympique Montréal 1

CARCASSONNE Stade de Grèzes	
Poule C	Poule D
E.S. Arzens 2	E.S. Arzens 1
F.A. Carcassonne 1	F.A. Carcassonne 2
F.A. Carcassonne 3	F.F. Bassin Carcassonnais 1
Trapel F.C. 1	Trapel F.C. 2

CARCASSONNE Stade Domairon	
Poule E	Poule F
F.A. Carcassonne 4	F.A. Carcassonne 5
F.A. Carcassonne 6	F.C. Briolet 1
F.C. Briolet 2	Groupement Fresquel Cabardès 3
Groupement Fresquel Cabardès 2	Trèbes F.C. 1

SIRAN	
Poule G	Poule H
R.C. Badens Rustiques 1	E.S. Malves 1
U.F. Lézignan 2	F.C. Alaric 1
U.S. Conques 1	U.S. Conques 2
U.S. Minervois 1	U.S. Minervois 2

LIMOUX Stade du C.E.S	
Poule I	Poule J
F.C. Briolet 4	F.C. Briolet 3
Limoux F.C 2	F.C. Le Cougaing 1
Olympique Razes 1	F.C. Malepère 1
Quillan F.A.H.V.A. 1	Limoux F.C 1

NARBONNE Stade Montplaisir	
Poule K	Poule L
F.C. Corbières Méditerranée 2	Armissan F.C. 1
F.U. Narbonne 1	F.C. Corbières Méditerranée 1
G. Corbières Sud Minervois 3	G. Corbières Sud Minervois 2
S.C. Narbonne Montplaisir 2	S.C. Narbonne Montplaisir 1

Poule M	Poule N
F.C. Salleles d'Aude 1	Football Clape Méditerranée 1
F.U. Narbonne 2	G. Corbières Sud Minervois 5
G. Corbières Sud Minervois 1	Luc F.C. 1
S.C. Narbonne Montplaisir 3	S.C. Narbonne Montplaisir 4

Poule O	Poule P
F.U. Narbonne 3	U.F. Lézignan 1
G. Corbières Sud Minervois 4	Football Clape Méditerranée 2
M.J.C. Gruissan F.C 1	G. Corbières Sud Minervois 6
U.F.C. Narbonne 1	Olympique Cuxac d'Aude 1

Le Président de la Commission
M. Gérard PITIE



COMMISSION DES FEMININES

PV N° 03 du 05 septembre 2019

Présidente Mme ROYER**Présent:** M. GONZALEZ José**INFORMATIONS**

Le pv n°02 du 29-08-2019 est approuvé par le comité directeur

Les calendriers 1^e phase A et B sont validés par le comité directeur ce jour

Les terrains homologués pour jouer le samedi soir sont PALAJA et FANJEAUX, les autres clubs doivent en faire la demande à la commission des terrains.

TIRAGE DE LA COUPE A 11**Jeudi 19 septembre 2019 à 18h30**

Toutes les équipes engagées en championnat à 11 sont automatiquement engagées à la coupe à 11.

Pour les équipes à 8 vous avez jusqu'au 12 septembre pour vous engager ainsi que les clubs de ligue.

REUNION JEUNES FEMININES**Réunion le lundi 16 septembre 2019 à 20h au district****Présence des responsables d'équipes obligatoire****La Présidente de la commission**